Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213501497-20260407-2026_03_CFU-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LASSY

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le **7 avril à 19h30**, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de LASSY, dûment convoqué le 31 mars 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier LE CHÉNÉCHAL, président du C.C.A.S.

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 16

Étaient présents ; Mme Véronique LEDUC, Mme Alexandra SAPIN, M. Hugues MOULARD, M. Jean-Yves BOURDEVERRE, Mme Céline DELGADO, Mme Marie MABILLE, M. François LE MERLUS, M. Gérard LEGEAY. Mme Jacqueline COURTEL, Mme Juliette COLOMBEL, Mme Laetitia BLOMMAERT, M. Bruno GANDON, M. Patrick GEFFARD, M. Eric LABILLOYE.

ABSENTS ayant donné procuration : Mme Nathalie CUNY a donné procuration à Mme LEDUC

ABSENTS : Mme Anne-Cécile GALLERAND,

SECRÉTAIRE Mme Véronique LEDUC

2026.03 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (CFU) BUDGET CCAS

Vu le CCGT,

Vu le compte financier unique 2025 du Budget CCAS de Lassy,

Considérant que le CFU substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositifs législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financières de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférent,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amant de la production du CFU,

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213501497-20260407-2026_03_CFU-DE

En recettes :

Chapitre	Libellé compte	BP 2025	Réalisé 2025
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 254,02 €	3 254,02 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	- €	125,00 €
74	Autres produits de gestion courante	-	-
75	Subventions de fonctionnement du CCAS/CIAS	2 500,00	2 500,00
76	Produits financiers	- €	-
	Totaux	5 754,02 €	5 879,02 €

En dépenses :

Chapitre	Libellé compte	BP 2025	Réalisé 2025
002	Résultat de fonctionnement reporté	-	-
011	Charges à caractère général	4 204,02 €	3 017,10 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	650,00 €	- €
65	Secours d'urgence	900,00 €	100,00 €
Totaux		5 754,02 €	3 117,10 €

Excédent de fonctionnement constaté : 2 761.92 €

En investissement, il n'y n'a eu ni dépenses, ni recettes.

Après lecture du CFU, M. Didier LE CHENECHAL, Président du CCAS se retire, Mme Véronique LEDUC, Vice - Présidente est désignée présidente de la séance.

Madame Véronique LEDUC prend la présidence du conseil, Monsieur Le Maire, s'étant retiré, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil d'administration du C.C.A.S., après délibération, à l'unanimité des membres, décide :

- ✓ D'approuver le compte financier unique 2025 du budget du CCAS de la commune de LASSY.
- ✓ D'arrêter, pour l'année 2025, le CFU du CCAS
  - ✓ Le résultat de l'exercice : + 2 761.92 €
- ✓ De donner pouvoir à M. Le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
En Mairie de LASSY, le 10 avril 2026
Le Président du CCAS,
Monsieur Didier LE CHENECHAL.